Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 47 (1957)

Rubrik: Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1957

Notre séance annuelle eut lieu le 2 février 1957. En remplacement de M. J. Jungo, nommé inspecteur fédéral des forêts, notre Commission a fait appel à M. François von der Weid, inspecteur en chef des forêts, et à M. Hubert Corboud, chef du Service de la chasse et de la pêche, avec lesquels nous avions eu maintes fois à traiter des questions de protection. Ils nous seront d'une aide précieuse et nous leur souhaitons une cordiale bienvenue au sein de notre Commission.

Faune

La Commission consultative de la chasse s'est réunie deux fois, soit le 25 juin et le 9 octobre. Elle a limité à deux par chasseur, le nombre de chamois et de chevreuils à tirer. L'ouverture de la chasse donne toujours lieu à de vives discussions. La question fut tranchée dans une séance spéciale extraordinaire tenue au mois d'octobre.

Aigles : On les voit toujours dans la région du Lac Noir, de la Hochmatt et du Moléson. L'année dernière, on a payé 770 fr. d'indemnité pour 18 agneaux reconnus victimes des aigles.

Bouquetins : Ils continuent de prospérer ; une naissance a été enregistrée, et l'on a transporté deux femelles de Fionnay, en Valais. La colonie compte 12 sujets actuellement.

Gibier en général : Le chamois est victime d'une maladie : la *Kerato-conjonctivite.* Les chevreuils et les lièvres augmentent, alors que le gibier à plumes diminue. On envisage de créer un système de réserves à volets juxtaposés.

L'Institut de Pensier a adressé au Service de la chasse et de la pêche une demande relative à l'hébergement de deux chevreuils dans son parc. Nous avons émis un préavis favorable, cet institut fournissant des garanties suffisantes pour un séjour agréable et un bon entretien de ces bêtes.

Oiseaux : Quelques réclamations nous sont parvenues de Romont, concernant le tir d'oiseaux protégés. Nous les avons transmises au Service de la chasse et de la pêche, à notre membre, M. l'inspecteur Corboud, pour mettre fin à ces abus. En vertu de la loi sur la chasse, on paye des primes pour les pattes de corvidés présentées aux préfectures, mais seulement de corvidés dont la chasse est autorisée. Or, à Romont, on a réussi à faire passer des pattes de *choucas* pour celles d'autres corvidés. En 1957, on a payé 2173 primes pour pattes de corvidés présentées aux préfectures. Nous sommes totalement opposés à l'abattage de la *buse* sous prétexte qu'elle s'empare de levrauts.

Flore

Au sujet de la vente des *chatons de saules,* nous avons surveillé les marchés au printemps et constaté que la plupart des vendeuses étaient munies d'une autorisation du Département. Nous avons effectué des démarches auprès des magasins dont les vitrines étaient ornées de gros bouquets de chatons de saules, en les rendant attentifs à l'arrêté du Conseil d'Etat sur ce sujet.

La commune de Meyriez nous avait signalé que les beaux arbres du *parc de Greng* allaient être abattus. Trois membres de notre Commission, M. le professeur Blum, M. J. Remy et votre président se sont rendus sur place. La propriétaire nous a très bien reçus et nous a promis de ne couper de ces vieux arbres que ce qui était nécessaire pour éclaircir certains bosquets trop denses. Nous avons le sentiment qu'aucune atteinte grave ne sera portée de ce fait à l'aspect du paysage et que le parc subsistera.

Un particulier nous a demandé d'entreprendre une démarche auprès de la commune de Marly-le-Petit afin d'empêcher l'abattage d'un *chêne* sur sa propriété. L'élargissement et le goudronnage de la route ont rendu nécessaire le sacrifice de ce chêne placé en bordure de la route. Selon M. F. von der Weid, inspecteur des forêts, cet arbre ne méritait pas une protection spéciale, car on en trouve d'aussi beaux, si ce n'est plus, dans cette région.

Flore alpestre : Nous n'avons pas reçu, cette année, de réclamations concernant la cueillette abusive des plantes alpestres. Les contrôles de police ont été effectués régulièrement ; aucun rapport n'a été dressé. Nous avons constaté avec une grande satisfaction la richesse de la flore aux environs du Chalet du régiment, et au pied de la chaîne des Gastlosen.

Réserves

Les pourparlers avec M. Schlegel, propriétaire du terrain attenant à la réserve du *Schwandmoos,* pour la cession d'une parcelle faisant encore partie de la tourbière, n'ont pas abouti, ce propriétaire ne voulant pas se défaire de ce terrain pourtant sans utilité pour lui. Les affiches signalant aux promeneurs l'existence de cette réserve ont été placées au cours du printemps.

D'entente avec le Heimatschutz, nous avons consulté le projet de *l'autoroute* à travers notre canton. Par lettre, nous avons attiré l'attention de la Direction des Travaux publics sur l'atteinte portée à notre précieuse réserve d'oiseaux et de plantes de Cheyres, principalement durant la construction de cette artère qui traverse la grève avec 25 m. de largeur.

Les abords du *lac des Joncs* sont reboisés et les plantes rares y poussent très bien. La forêt du *Devin des Dailles* n'a pas changé. Il existe cependant un danger d'érosion par la Veveyse qui enlève du terrain à la réserve.

Sites : Une des régions les plus sauvages de notre canton, c'est la *grève* sise entre Chevroux et Portalban, un paradis d'oiseaux rares. En 1957, la commune de Gletterens a vendu une parcelle de ce terrain à un Bernois qui veut y construire une maison de week-end. Nous l'avons appris trop tard pour l'empêcher, mais nous sommes intervenus énergiquement auprès du Département de la Justice, des Communes et Paroisses, pour empêcher à l'avenir la vente d'autres parcelles sans notre assentiment. Le Conseil communal de Gletterens nous a priés de l'appuyer dans ce sens ; il ne voit aucun intérêt pour la commune dans l'établissement de ces chalets de week-end sur son territoire. Il serait indiqué de créer là une nouvelle réserve avant qu'il soit trop tard, car les demandes de ventes de terrain et d'autorisations de bâtir sont fréquentes.

La Direction des Travaux publics nous a soumis le projet de la *conduite à haute tension Hauterive-Mühleberg*. Le tracé a été choisi de manière à sauvegarder l'aspect des sites et du paysage. Nous devons aussi suivre de près les projets de barrages et d'usines, soit à Schiffenen, soit sur la Singine près de Schwarzenbourg, soit au Sanetsch, dont l'installation va toucher le régime de nos cours d'eau.

Géologie

Bloc erratique : Dans notre rapport de l'année dernière, nous avons parlé du *bloc erratique de Es Versannes*, à Farvagny-le-Petit. Le propriétaire n'a pas été d'accord avec notre proposition d'assurer la conservation future du bloc par l'inscription d'une servitude au registre foncier. Il demande maintenant qu'on le lui achète au prix de 500 fr. au moins. Les pourparlers en sont là.

Relations

La Ligue suisse P. N. a nommé le Conseil de la Ligue lors de son assemblée générale du 30 juin 1957, à Bienne. Votre président fait partie de ce conseil, comme représentant régional des cantons de Fribourg et de Neuchâtel. Il a aussi assisté à une réunion préliminaire de la Commission consultative, à Berne, le 26 mai. Par la suite, les séances du Conseil de la Ligue ont été fréquentes, soit en moyenne une par mois, pour gérer les affaires, dans l'attente de la désignation du comité qui sera constitué par le Conseil.

La votation générale, par le moyen du périodique, au sujet de l'initiative à lancer pour le maintien du *Parc national*, n'a enregistré à peine 20 % de participation. Elle a accepté cette initiative à la majorité des votants. Ainsi, la LSPN appuie maintenant cette initiative.

Votre président a assisté aux séances du comité et à l'assemblée générale de *Nos Oiseaux*, à Morges. Un nouveau président de cette association a été désigné en la personne de M. Manuel. Il y eut trois participants de notre canton.

Propagande

Notre action se fait mieux connaître dans notre canton, par la diffusion du *rapport annuel*, soit 600 exemplaires distribués dans tous les milieux s'intéressant à la protection de la nature, et surtout aux écoles. Nous espérons pouvoir lancer bientôt la fondation d'une société cantonale pour la protection de la nature.

La vente de *l'Ecu d'or* nous donne l'occasion d'intensifier notre propagande par la presse. Le résultat de la vente de 1957 est satisfaisant, en dépit de la grippe qui a empêché nombre d'enfants de participer à la vente de l'écu.

Dans les *Beiträge zur Heimatkunde*, vol. 28, 1957, M. le professeur L. Thürler a publié un article sur la réserve du *Schwandmoos* de Saint-Ours, en expliquant la formation du marais et les plantes qui s'y trouvent.

Finances

Notre recettes demeurent les mêmes. Elles nous ont permis de payer les affiches au Schwandmoos et le nouvel appareil de projection.

Membres de notre Commission

Président : M. O. Büchi, conservateur du Musée d'Histoire naturelle, Fribourg.

Membres : M. G. Blum, professeur.
M. J. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve.
M. E. Christan, délégué de la Fédération cantonale fribourgeoise des sociétés de pêche.
M. H. Corboud, inspecteur cantonal de la chasse et de la pêche.
M. P. Meyer, directeur, délégué de la section Moléson du CAS.
M. L. Page, professeur, Romont.
M. J.-L. Reichlen, représentant de la Fédération des chasseurs fribourgeois.
M. J. Tercier, professeur.
M. L. Thürler, ancien professeur, Guin.
M. J. Remy, avocat, président de la section de Fribourg du Heimatschutz.
M. F. Vonderweid, inspecteur cantonal des forêts.

O. Büchi.